

AUTO-ECOLE DE LA LOMAGNE

Bd Paul Valéry

32500 FLEURANCE

05.62.06.04.70

autoecoledelomagne@orange.fr

Numéro d'agrément préfectoral : E0403202000

Validité du devis : 31/12/2026

PERMIS A2

Les conditions d'accès au permis moto A2

- Avoir 18 ans minimum pour s'inscrire à l'auto-école et passer l'examen théorique moto (ETM)
- Posséder l'ASSR 2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988 et que c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez
- Avoir 18 ans minimum pour se présenter à l'épreuve pratique
- Avoir réussi l'ETM depuis moins de 5 ans au passage de l'examen pratique
- Avoir fait 20 heures de leçons minimum au passage de l'examen pratique (15 heures si vous avez déjà le permis A1)
-

La formation pratique au permis moto catégorie A2

L'épreuve ETM

Le **centre d'examen** pour la partie code que vous avez choisi **confirme votre inscription** et vous envoie une **convocation**.

Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre **convocation** et une **pièce d'identité**.

Votre pièce d'identité doit être en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.

Pour réussir le code, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

Vous pourrez commencer les leçons de conduite avant l'obtention de l'ETM. Durant votre formation, le livret d'apprentissage vous permettra de jauger votre progression.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences qu'un motard doit acquérir pour tendre vers une conduite responsable.

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ».

L'épreuve hors circulation comporte les exercices suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (vous devez débéquiller la moto puis la déplacer en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager (pour obtenir A à cette étape chronométrée vous devrez réaliser un temps supérieur ou égal à 16'').
- Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50 km/h atteinte avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, il vous faudra effectuer un freinage pour vous arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide).
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager.
- Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom vous devrez rouler à 40 km/h minimum avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, 50 km/h pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5 km/h pour les deux catégories. La grande nouveauté réside dans la prise en compte du gabarit scooter lors de la phase d'évitement).

Chacune des épreuves est notée séparément. Les notes vont de A (niveau bon) à C (niveau insuffisant). L'épreuve "sans moteur" est notée A ou B et n'est pas éliminatoire. Dans toutes les autres épreuves, la note C est éliminatoire.

Pour être admis à l'épreuve "hors circulation", vous devrez obtenir la note A ou B.

La note C obtenue aux deux essais est éliminatoire. La chute, elle, entraîne la notation C et l'interruption de l'examen sauf si elle intervient au moment du déplacement de la moto sans l'aide du moteur.

Vous devez réussir l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation. Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans dans la limite de 5 passages circulation.

L'épreuve en circulation sur la voie publique :

Avec la réforme moto, la durée du plateau a été réduite au profit de l'examen en circulation. La durée de ce test est de **40 minutes** (35 minutes de conduite effective dont environ 5 minutes de conduite autonome).

L'examen en circulation a pour but d'évaluer **vos capacités à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.**

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et [codes universels](#), partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

PERMIS MOTO A2 TARIF PAR UNITE

Accès au site PASS ROUSSEAU VALIDE 6 MOIS	40.00€ TTC
Pochette : Livre de code moto, livret d'apprentissage, Fiche de suivi, fiche d'évaluation	50.00€ TTC
1 heure d'évaluation	00.00€ TTC
1 heure de conduite hors circulation	48.00€ TTC
1 heure de conduite en circulation	48.00€ TTC
Frais d'accompagnement hors circulation (plateau)	60.00€ TTC
Frais d'accompagnement en circulation	60.00€ TTC
 Frais de gestion dossiers CPF	 50.00€ TTC
Délivrance de titre démarche ANTS	30.00€ TTC

DEVIS PERMIS MOTO A2

Site PASS ROUSSEAU spécial ETM	40 Euros
Livre de code MOTO spécial ETM +	
Livret d'apprentissage +	
Et fiche de suivi de formation	50 Euros
1 H d'évaluation	0 Euros
8 h de conduite à 48 Euros/h hors circulation	384 Euros
12h de conduite à 48 Euros/h en circulation	576 Euros
Frais d'accompagnement plateau	60 Euros
Frais d'accompagnement circulation	60 Euros
TOTAL T.T.C.	1170 Euros

Pour l'inscription à l'ETM

Inscription du CODE auprès des services de l'Etat où des organismes agréés 30 euros

Les dossiers avec financements CPF seront majorés de frais de gestion de 50€

Délivrance du titre 30€

Frais d'accompagnement supplémentaire à l'examen 60€

Les heures supplémentaires (au-delà des 20 heures) seront facturées au tarif horaire de 48.00€ TTC

Si vous échoué à l'examen plateau ou circulation les frais d'accompagnement vous seront facturés pour un montant de 60.00€ TTC

Équipement pendant la formation : Casques et gants homologués sont obligatoires, chaussures montantes, blouson et pantalon long résistants sont nécessaires à la pratique de la moto.

DOCUMENTS A FOURNIR

Mail de l'élève + numéro de portable de l'élève

- * **2 Ephotos** d'identité identiques aux normes avec signature numérique
- * **1 Photocopie** de la carte d'identité recto verso
- * **1 Photocopie** du permis recto verso
- * **1 Photocopie** du certificat individuel de participation à l'appel **jusqu'à 25 ans**
- * **1 Photocopie** facture de moins de 6 mois (EDF, EAU, TEL...)
- * **1 Enveloppe A5** timbrée

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

A votre demande, l'attestation d'inscription au permis vous sera restituée après avoir soldé les prestations effectuées au sein de notre auto-école.